



N° 10.05.2019

Objet : Approbation des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique au titre du Code de la Santé et d'autorisation et de traitement au titre du Code de l'Environnement du captage du Redonel et demande d'ouverture des enquêtes publiques associées

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

13 JUN 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Nombre de délégués : 62

Présents : 42

Suffrages exprimés : 46

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit mai, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 21 mai 2019, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. Thierry DUBOIS (Lauret)
M. Alain BARBE (Les Matelles)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. Robert BRICOUT (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
Mme Laurence CRISTOL – M. François GEORGIN – M. Alain PERRET DU CRAY – M. Jérôme POUGET (Saint Clément de Rivière)
Mme Isabelle ALDEBERT – M. Guillaume FABRE – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Françoise GALLAS – Mme Bernadette ORGEVAL (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Pierre-Georges MALFAIT (Ferrières les Verreries)
Mme Dominique STEWART (Les Matelles) – *Pouvoir à M. BARBE*
M. Gérard BELIN (Le Triadou) – *Pouvoir à M. MARTINEZ*
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Alphonse CACCIAGUERRA (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Gilles FRONTIN – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. MAROT*
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)
M. Philippe SECONDY (Teyran) – *Pouvoir à M. BASCOU*

M. Lionel TROCELLIER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que sur le territoire intercommunal, l'ex-SMEA de la Région du Pic Saint Loup avait déposé auprès des services de l'Etat en Mai 2016 un dossier minute pour dériver les eaux souterraines du Champ Captant du Redonel – commune de Saint Gély du Fesc, afin de pouvoir s'assurer d'une nouvelle ressource en eau potable. Cette demande de déclaration d'Utilité Publique a été étudiée conformément au scénario retenu du Schéma directeur en eau potable du SMEA du Pic St Loup.

Les débits sollicités sur ce champ captant sont de 4000 m3/j maximum en prélèvement journalier sur 20 heures et un débit annuel maximum de prélèvement de 1 220 000 m3.

Après de nombreux échanges avec l'ensemble des services concernés, les lettres de recevabilité des dossiers ont été transmises à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup :

Dossier A (Code de l'Environnement) : Lettre de recevabilité du 21/12/2018

Dossier B (Code de la Santé Publique) : Lettre de recevabilité du 11/02/2019

Dossier C (Code de la Santé Publique – Usine de Traitement) : Lettre de recevabilité du 23/01/2017

Le Conseil de Communauté,

Son Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dossiers A, B et C,
- **DEMANDE** l'ouverture des enquêtes publiques relatives à la Déclaration d'Utilité Publique pour les dossiers A et B,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à présenter les dossiers A, B et C conjointement auprès du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST),
- **DECIDE** d'assurer le financement des coûts relatifs aux travaux, achats, servitudes décrites dans les dossiers A, B et C pour un montant estimé à 5 471 427 € HT.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 07 JUIN 2019
De la notification le 07 JUIN 2019
Et de la transmission à M. le Préfet le 07 JUIN 2019

Le Président,
A. BARBE



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
13 JUIN 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.